

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception en préfecture
079-217900240-20240312-20240305c-DE
Date de télétransmission : 19/03/2024
Date de réception préfecture : 19/03/2024

L'an deux mil vingt-quatre,
Le 12 mars à 20 heures 30,
Le conseil municipal de la Commune d'AZAY-LE-BRÛLÉ,
Dûment convoqué le 26 février 2024,
S'est réuni à la mairie sous la présidence de
Monsieur Jean-François RENOUX, Maire.

Nombre de conseillers
Municipaux en exercice : 18
Présents : 10
Votants : 14
(dont 4 mandats)

Etaient présents : Louis-Marie MERCERON, Fabienne POUZET, Éric CUSEY,
Virginie FAVIER, Sylvie MOREAU, Catherine PINEAU,
Anne-Claire AUGEREAU, Pierre ABRIAT et
Karine VILLANNEAU

Absents excusés : Pascal LEFEVRE qui a donné pouvoir à Virginie FAVIER
Christelle GIRAUD qui a donné pouvoir à Sylvie MOREAU
Cécile THOMAS qui a donné pouvoir à Éric CUSEY
Bertrand QUINTARD qui a donné pouvoir à Karine VILLANNEAU

Absents : François GUILLOT, Éric MILLET, Thibault BONNANFANT
et Stéphanie WANLIN GUERINEAU

Affiché le 14 mars 2024

Secrétaire : Louis-Marie MERCERON

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent
délibérer conformément aux textes législatifs en vigueur.

Monsieur le Président déclare la séance ouverte.

*Cette délibération annule et remplace celle en raison de sa préfecture
des Deux-Sèvres le 19 mars 2024*

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 (délibération n° 2024-03-05)

Vu le projet de budget primitif 2024 préparé lors de la commission
finances du 5 mars 2024,

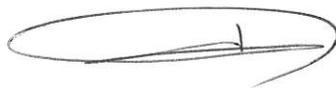
Considérant que le budget primitif s'équilibre en dépenses et en
recettes :

- En section de fonctionnement à 2 462 384,56 €
- En section d'investissement à 2 600 625,00 €

Par un vote unanime à main levée, le conseil municipal valide le budget
primitif 2024 au niveau des chapitres, tel qu'il est présenté.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

Le Maire,
Jean-François RENOUX



Le secrétaire de séance,
Louis-Marie MERCERON

